

COMMUNE DE JONCY (S&L)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2017 A 20H

Le seize mai 2017, le Conseil Municipal de la Commune de JONCY s'est réuni à 20h sous la présidence de Monsieur Christian MORELLI, Maire

Étaient présents : M. Jean-Paul BENOIT - Mme Valérie PAMART - M. Jean-Pierre EMORINE - M. Jean-Paul MALFONDET - M. Lionel BULAND - M. Bernard BOUSSIER - M. Eric LECLAND - Mme Agnès PAQUIER - M. Philippe PERRAUD - M. Christian BRUNY - M. Christophe JOLY

Étaient absents excusés : M. Eric CHAUVET

M. Christophe JOLY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 5 avril 2017.

Le maire annonce au Conseil municipal la démission de Bruno GORASSNI de son poste de conseiller municipal pour raisons personnelles.

Le Maire fait part des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations:

- résiliation de location d'un T1 bis rue des Moreaux au 30 avril par l'association du Prado Bourgogne et location de ce logement par M. SACKO au 1er mai;

- résiliation de location du garage n°6 rue du Vigny par M. Didier VERNUSSE au 30 avril et location de ce garage par l'EURL JCF Proxi au 1er mai.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a enfin reçu la carte grise du tracteur et que tout est opérationnel.

1 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE S&L

Le Maire rappelle au conseil qu'une demande de subvention devait être déposée pour les travaux d'assainissement vers le château auprès du Conseil Départemental de S&L. Cette demande de subvention, et les travaux sont finalement reportés d'un an puisque le schéma directeur d'assainissement datant de 1999 doit être mis à jour en exposant les travaux avant tout subventionnement (condition obligatoire des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau).

Le Conseil municipal décide donc de présenter les travaux d'entretien de la voirie 2017 dans le cadre de cet appel à projets départemental avec une subvention possible de 4 000 € (20% du montant HT des travaux mais avec plafonnement à 20 000 € de travaux). Le Maire présente alors au Conseil municipal le projet de regroupement des communes de Bonnay, Saint-Ythaire, Cortevaix, Saint-Clément-sur-Guye, Burzy, Saint-Martin-la-Patrouille, Ameugny et Joncy pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie pour 2017, ainsi que le projet de groupement de commande pour ces travaux. La maîtrise d'œuvre de ces travaux serait confiée au cabinet 2AGE et la commune de Bonnay serait commune référente. Les travaux seraient facturés à chaque commune directement. Une consultation sera mise en oeuvre par le maître d'œuvre pour obtenir des prix compétitifs grâce à cette mutualisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mutualisation des communes précitées pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour l'année 2017 et décide de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet 2AGE pour un montant de 5 600 € HT, soit 6 720 € TTC réparti sur l'ensemble des communes afférentes à cette mutualisation. Il autorise le Maire à signer la convention afférente à cette mutualisation et ce groupement de commande, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier. Le Maire présente alors l'estimatif réalisé par le cabinet 2AGE pour permettre le dépôt des demandes de subvention avant le 31 mai s'élevant à 89 000 € TTC. Le Maire rappelle qu'un montant de 40 000 € TTC a été inscrit au BP 2017. Le Conseil étudie donc le programme et valide les voies suivantes pour les travaux 2017 :

- le VC n°5 - Rue de Balas à terminer pour un montant estimatif de 9 935 € HT ;

- le VC3, route de Rains allant du virage vers les points propres jusqu'au poste de relèvement pour un montant estimatif de 30 400 € HT.

Il est décidé de reporter les travaux sur le chemin de la Corne en 2018, et de faire le point avec St-Martin-la-Patrouille pour le chemin de la Verchère du Bois (à grouper avec St-Martin). Ces travaux sont estimés à 19 995 € HT. Il est décidé également de solliciter une subvention de la Région et de l'Europe pour les travaux sur les routes classées en routes forestières stratégiques : route de Balas à la Valette et route de la croix de Balas à la RD105. Cette demande devra être déposée avant le 31 juillet prochain et les travaux seraient faits en 2018 (estimation de 13 550 € HT). Si les consultations se révèlent plus favorables que les estimations, le Conseil municipal réexaminera les travaux complémentaires à insérer en 2017. Vu l'appel à projets départemental pour l'année 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme des travaux d'entretien de la voirie communale pour 2017 dont l'estimation est de 40 616,25 € HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour ces travaux dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental 2017 - Mesure 3.2 Voirie, aménagement centres-bourgs, espaces publics et services. Il approuve le plan de financement suivant pour ce programme et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et l'autorise à signer tout document afférent :

- Montant des travaux : 40 616,25 € HT ;
- Subvention plafonnée du Conseil Départemental de S&L : 4 000 €
- Fonds propres de la commune : 36 616,25 €
- TVA récupérable par le biais du FCTVA.

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré ce matin M. DUPERRIER, Directeur de l'école privée pour évoquer les travaux d'accessibilité de l'école. Il est à prévoir une petite rampe de passage pour l'accès principal et un marquage de contraste pour les escaliers. Les employés communaux devraient réaliser les travaux cette année. Les travaux du lavoir devraient débuter mi juin. Les déclarations préalables déposées pour le lavoir et le local informatique ne posent a priori pas de problème (fin d'instruction au 19 mai). Le Maire informe également le Conseil qu'il a rendez-vous jeudi 18 mai avec M. MARTINEZ de l'ESAT pour évoquer les travaux d'entretien au foyer d'hébergement.

Suite à la dernière réunion, un dossier a été déposé au SYDESL pour l'étude de l'enfouissement des lignes vers le lavoir de Rains avec 3 poteaux à supprimer; MM. EMORINE et BULAND sont chargés du dossier.

Le Maire informe enfin le Conseil municipal que les montants définitifs de dotations sont supérieurs aux prévisions budgétaires, ainsi que le fonds départemental des taxes additionnelles aux droits de mutation qui sera de 14 000 € (contre 6 000 € budgétés).

2 - RENCONTRE AVEC LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE MACON

Le maire fait le bilan de sa rencontre, accompagné par Christian BRUNY, avec le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mâcon, Secrétaire Général de la Préfecture, pour évoquer la DETR bonifiée attribuée à l'ancienne communauté de communes pour la construction d'un centre de loisirs sur Joncy. Vu l'éclatement de la Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont-Saint-Vincent » au 31 décembre dernier et les difficultés financières de la Communauté de Communes du Clunisois pour reprendre le projet de construction du centre de loisirs, la DETR bonifiée attribuée pour ce projet uniquement sera caduque. Par contre, le Sous-Préfet a repris l'engagement d'attribuer une DETR bonifiée à la commune directement dès 2018 sur un projet éligible à la DETR. MM. MORELLI et BRUNY ont alors évoqué le projet de réaménagement de la Place Duréault qui serait éligible à ce subventionnement. Le Sous-Préfet s'est proposé pour aider au montage des dossiers.

MM. MORELLI et BRUNY ont également alerté le Sous-Préfet sur la fin de reconnaissance en Zone de Revitalisation Rurale, qui va fortement pénaliser la commune, en lui faisant remarquer que les éléments purement « technocratiques » utilisés pour le classement ne tiennent pas compte de la réalité du milieu rural et que Joncy ne sera pas plus attractif au 1^{er} juillet 2017. Le Maire donne lecture de la réponse du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires suite à l'intervention de Mme GUEUGNEAU, députée. Le Conseil municipal charge le maire d'attirer l'attention des instances politiques et des candidats à l'élection législative sur ce dossier très pénalisant pour la commune.

3 – POINT SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le maire fait un point sur le conseil communautaire du 15 mai, notamment au niveau des activités périscolaires. La Communauté de Communes du Clunisois, précisant que l'organisation des activités périscolaires ne fait pas partie de ses compétences, et souhaitant faire des économies, s'orienterait vers un abandon de la prise en charge de ces activités (mise à disposition gratuite de personnel notamment) fin 2017. Le SIVOS de Joncy devrait se réunir courant juin pour évoquer ces modifications et l'avenir global des NAP.

Le maire annonce également au Conseil qu'une réunion est prévue mardi 23 mai à 16h30 en mairie avec le SIRTOM pour planifier la réception et la distribution des bacs gris (pour les ordures ménagères) et jaunes (pour les emballages). Ces bacs seront mis à disposition des habitants entre le 12 et le 23 juin 2017. Le Conseil décide d'organiser une réunion publique le vendredi 9 juin à 19h à la salle des fêtes pour informer les Joncynois et répondre à leurs questions sur ce sujet. Des plaquettes d'informations sur le ramassage et sur le tri seront distribuées en même temps que les bacs. Les points d'apport volontaires destinés aux emballages seront conservés jusqu'à fin juillet. Ensuite seuls les containers verre et papier-seront conservés.

Vu la construction d'une bibliothèque à vocation intercommunale par la commune en 2006, et vu le changement d'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 avec le rattachement de la commune de Joncy à la Communauté de Communes du Clunisois, et l'intérêt communautaire pour cette bibliothèque de Joncy, vu le projet de convention de mise à disposition de la bibliothèque par la commune de Joncy à la Communauté de Communes du Clunisois fixant les modalités de la mise à disposition et notamment les charges et obligations de chaque collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention de mise à disposition de la bibliothèque à la Communauté de Communes du Clunisois et autorise le maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

4 - ADMISSION EN NON VALEUR DE LOYERS IMPAYÉS

Considérant que les titres de recette n°345/2015, n°414/2015, n°462/2015, n°7/2016, n°36/2016 et n°101/2016 (loyers de logement et garage) n'ont pu être recouverts par le Receveur Municipal, et vu l'état de créances irrécouvrables présenté par le Receveur Municipal malgré les procédures et démarches entreprises par la commune et les services de la trésorerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 1 096,58 €, et impute cette dépense au compte 6541. Les crédits sont inscrits au BP 2017.

5 - QUESTIONS DIVERSES

a) Remerciements

Le maire fait part des remerciements de l'ASPTT Cyclisme, du Club des Amis Réunis et de Convergences 71 pour les subventions attribuées.

b) Tours de garde

Le Conseil municipal fixe les tours de garde pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

c) Agenda

Le maire fait un point sur l'agenda de mai - juin.

d) Divers

Mme PAMART présente le compte-rendu de la dernière réunion du SYDRO 71.

Suite à l'intervention de M. MALFONDET, le conseil décide d'installer deux poteaux bois et un panneau pour annoncer le passage du glacié sur le chemin piétonnier de Rains au bourg.

Suite à la demande de M. PERRAUD, le Conseil fait le point sur l'assainissement rue du Montbadois.